

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 28 SEP. 2007

AVENANT A LA CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5é/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la convention pour le fonctionnement de l'Association pour le Personnel de l'Administration Départementale du 25 novembre 2005,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 25 novembre 2005 susvisée et joint au rapport portant à 3 ETP le nombre d'agents pouvant être mis gracieusement à la disposition de l'Association pour le Personnel de l'Administration Départementale.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER